

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015  
DE L'AAPPMA LA GAULE D'IFFENDIC**

Le samedi 23 janvier 2016, nous soussignés,

Marcel RABINIAUX, ancien président de la Gaule d'Iffendic, Noël BIET ancien trésorier de la Gaule d'Iffendic membres de la Commission de Contrôle des Comptes de l'Association Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gaule d'Iffendic, réunis au siège de l'association en présence de Luc Forest, Trésorier de l'association, de Arnaud Lefèvre, Président de l'association et Jacques Goudard, secrétaire avons procédé à la vérification des comptes pour l'exercice 2015.

Les pièces comptables, dans leur totalité, et les documents informatisés et d'exploitation, ont été mis à notre disposition. Toutes les explications nécessaires ont été fournies sur l'évolution de la situation comptable par rapport à l'exercice précédent.

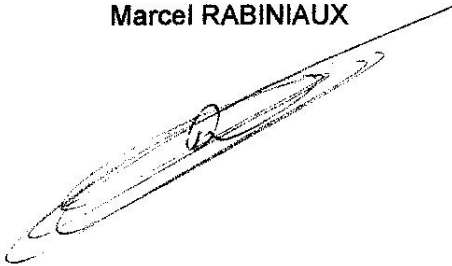
Après de nombreux sondages, tant sur les produits que sur les charges, pour le compte bancaire utilisés par l'association, et l'examen des différents documents comptables, il ressort :

Que le résultat de l'exercice fait apparaître un solde négatif de 1950,21€ dû à l'inverse de l'année 2014 à une commande de sandres qui n'avait pu être honoré en décembre 2014 et livré en 2015.

Les membres de la commission ont constaté la bonne tenue des comptes, que les principes comptables sont respectés, et que les pièces comptables sont signées par le Président ou son délégué.

Les Contrôleurs des Comptes,

Marcel RABINIAUX



Noël Biet

